

→ **Priorité N° 3 : proposer des parcours de formation et d'insertion en cohérence avec les réalités économiques du territoire**

• **Engagement n°1 : proposer des parcours de formation en lien avec les besoins des recruteurs du territoire**

**Action n°16 :** proposer des formations sur les compétences de base dans le cadre de parcours qualifiants avec un objectif de mise à l'emploi

• **Engagement n°2 : rapprocher les acteurs de l'insertion des entreprises du secteur marchand**

**Action n°17 :** consolider les instances permettant aux acteurs de l'insertion d'anticiper les besoins en recrutement des entreprises du territoire

**Action n°18 :** renforcer le déploiement des clauses d'insertion

# Revenu de Solidarité Active (RSA) Un engagement collectif en faveur de l'insertion



**SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2018-2021**  
Lundi 18 décembre 2017

## Contact presse

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr www.ain.fr



# REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

## Un engagement collectif en faveur de l'insertion

L'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des publics en situation de vulnérabilité constitue l'une des principales responsabilités confiée par la loi aux Départements.

Pour mener à bien cette mission, le Département de l'Ain a choisi d'élaborer, avec ses principaux partenaires, un Pacte territorial pour l'insertion (PTI). Fruit d'une large concertation avec tous les acteurs contribuant à l'insertion et au retour à l'emploi des publics fragilisés, ce PTI vise à s'assurer de la cohérence et de la bonne articulation des politiques publiques et initiatives conduites par le Conseil départemental et ses partenaires.

Depuis la mise en place du plan de lutte contre la fraude et pour la gestion rigoureuse du RSA en juillet 2015, les efforts fournis par le Département avec notamment le renforcement des contrôles par une équipe de 6 agents ont produit un impact financier important, permettant ainsi de soutenir les actions du Programme départemental d'insertion de 500 000 € en 2017.

### UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

En tant que chef de file de la politique d'insertion et conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, le Conseil départemental de l'Ain a lancé, de novembre 2016 à octobre 2017, la démarche d'élaboration d'un Pacte territorial pour l'insertion.

La vocation du PTI est de définir les priorités partagées par les principales institutions oeuvrant en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes les plus fragiles dans l'Ain : **le Département, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pôle emploi, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), ainsi que les Villes de Bourg-en-Bresse et de Bellegarde-sur-Valsérine.**

Pour mener à bien cette démarche, le Département a fait le choix d'organiser une large concertation avec tous les acteurs contribuant à l'insertion et au retour à l'emploi des publics dans l'Ain. Seize rencontres territorialisées ont ainsi été organisées. Elles ont réuni plus de 130 professionnels et ont permis de dégager des propositions en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes. **Parallèlement, le Département a fait le choix d'associer directement les publics concernés : des bénéficiaires du RSA volontaires ont participé aux travaux de réflexion et ont ainsi fait des propositions sur chacun des thèmes du PTI (emploi-formation, santé, mobilité, insertion par l'activité économique).**

Cette importante mobilisation a permis aux institutions signataires de définir des priorités qui constituent le socle de leur action commune en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes les plus fragiles.

### LA STRATÉGIE PARTAGÉE DES SIGNATAIRES DU PACTE

Cette stratégie partagée en matière d'insertion et de retour à l'emploi des publics repose sur trois priorités :

→ **Priorité N° 1 : lever l'ensemble des freins à l'insertion sociale et professionnelle** auxquels sont confrontés les publics. Accès facilité aux soins, aux modes de garde, à l'outil numérique, développement de solutions de mobilité, renforcement des actions en faveur de la maîtrise de la langue française, sont autant d'engagements pris par les différents signataires de ce pacte.

→ **Priorité N° 2 : promouvoir des parcours d'insertion individualisés et cohérents** avec un accent mis sur la prévention de l'entrée dans le dispositif RSA et sur la prise en compte des besoins spécifiques de certains publics, notamment les personnes en situation de handicap.

→ **Priorité N° 3 : proposer des parcours d'insertion vers la formation et l'emploi en cohérence avec les réalités économiques du territoire.**

Ces trois priorités se traduisent par un ensemble d'engagements pris par le Département et chacun des signataires du pacte en faveur d'actions concrètes.

### LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES SIGNATAIRES DU PACTE

→ **Priorité N° 1 : lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle**

• **Engagement n°1 : renforcer l'accès aux soins des publics précaires**

Action 1 : consolider l'action « Infirmiers agents de santé coordinateurs de soins »

Action 2 : renforcer l'accès aux soins des bénéficiaires de la CMU-C

• **Engagement n°2 : renforcer la mobilité des publics inscrits dans un parcours d'insertion**

Action n°3 : soutenir les professionnels dans la réalisation de « diagnostics mobilité »

Action n°4 : faciliter l'accès à la mobilité, via le vélo, des publics inscrits dans un parcours d'insertion

• **Engagement n°3 : faciliter l'accès aux modes de garde des publics inscrits dans un parcours d'insertion**

Action n°5 : déployer le dispositif crèches à vocation d'insertion professionnelle

Action n°6 : améliorer la réponse aux demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil occasionnel...)

• **Engagement n°4 : faciliter l'accès à l'outil numérique**

Action n°7 : déployer une action à destination des publics en insertion autour de la « découverte du numérique »

• **Engagement n°5 : lever les freins à l'insertion socio-professionnelle liés à la maîtrise de la langue**

Action n°8 : déployer des instances territoriales de maîtrise de la langue

→ **Priorité N° 2 : promouvoir des parcours d'insertion individualisés et cohérents**

• **Engagement n°1 : prévenir l'entrée des publics dans le dispositif RSA et les parcours d'insertion**

Action n°9 : promouvoir la garantie jeune

Action n°10 : promouvoir le service civique, notamment auprès des jeunes les plus en difficultés

• **Engagement n°2 : améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des publics aux besoins spécifiques**

Action n°11 : mettre en place un accompagnement spécifique des bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Action n°12 : identifier les leviers de renforcement et d'amélioration de l'accompagnement des professionnels agricoles

• **Engagement n°3 : améliorer la cohérence et la traçabilité des parcours des publics en insertion**

Action n°13 : développer un outil de suivi des parcours des publics en insertion

Action n°14 : déployer une méthodologie de suivi des parcours des salariés de l'insertion par l'activité économique

Action n°15 : mettre en place une plateforme numérique de l'insertion pour les professionnels de l'insertion